

PROGRAMME 2023-2024

**BUT3 Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)
parcours Création Numérique (BUT MMI CREA)**

Public visé Tous publics

Objectifs Le BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI) est un cursus décliné sur trois années qui permet l'obtention du grade de licence. Il s'articule autour d'heures d'enseignement et d'activités encadrées, de travail en mode projet et de mises en situation professionnelle à travers notamment les stages ou l'alternance. Il est organisé avec un contrôle continu intégral (pas de session d'examens). La spécialisation métier intervient à partir la 2ème année dans le cadre des parcours.

A l'IUT1, la spécialité Métiers du Multimédia et de l'Internet offre les trois possibilités de parcours, avec une spécialisation forte en 3ème année suivant les parcours :

- **Le parcours Création numérique avec les compétences Exprimer et Entreprendre renforcées** : Le diplômé est plus particulièrement expert dans les domaines de l'image et du son ainsi que du graphisme. Son parcours lui permet d'être spécialisé dans ces domaines, mais il possède également des compétences complémentaires en développement web et stratégie de communication. Ce parcours comporte un tronc commun important (environ 18 mois) avec les 2 autres parcours, ce qui permet au futur diplômé d'avoir des compétences aussi dans les domaines du développement web et de la communication. Cette pluridisciplinarité est un élément important pour travailler dans les métiers associés à ce parcours.

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur au niveau 6, inscrit au RNCP (35501).

Compétences visées

- Comprendre les écosystèmes, les besoins des utilisateurs et les dispositifs de communication numérique (Comprendre)
- Concevoir ou co-concevoir une réponse stratégique pertinente à une problématique complexe (Concevoir)
- Exprimer un message avec les médias numériques pour informer et communiquer (Exprimer)
- Développer pour le web et les médias numériques (Développer)
- Entreprendre dans le secteur du numérique (Entreprendre)

Contenu de la formation

3^{ème} année 2023-2024

Libellé	Volume horaire
SEMESTRE 5	
R501 Anglais	16
R502 Management et Assurance qualité	14
R503 Entrepreneuriat	14
R504 Projet Personnel et Professionnel	8
R505-Crea Définir une direction artistique	32
R506-Crea Création numérique	60
R507-Crea Ecriture Multimédia et Narration	60
R508-Crea Adaptation Locale	34
SAE501-Crea Créer par/pour le numérique	118
SEMESTRE 6	
R601 Entrepreneuriat	12
R602-Crea Création numérique interactive	30
R603-Crea Adaptation Locale	10
Portfolio	38

Heures de présence = 529 heures

Equipe pédagogique

Responsable pédagogique : Gwen SALAUN, Professeur des universités. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants chercheurs, d'enseignants et de professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences. L'assiduité est obligatoire, elle fait l'objet de listes d'émargement.

Modalités d'enseignement : présentiel / hybride selon contexte sanitaire

Moyens pédagogiques adaptés : Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. La période passée en entreprise et le métier lié donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

Nombre de personnes par groupe : entre 14 et 28 personnes

Evaluation de la formation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

Règles de délivrance du diplôme

Les unités d'enseignement sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Le BUT s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive, soit par application des modalités de compensation. Une unité d'enseignement (UE) est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAE » est égale ou supérieure à 10.

Déroulement de la formation <ul style="list-style-type: none">• De Septembre à août• 529 heures de présence :• iut1.mmi@univ-grenoble-alpes.fr Tél : 04 76 82 82 00	Prérequis <ul style="list-style-type: none">• Validation de la deuxième année du BUT Métiers du multimédia et de l'internet• Diplôme de niveau équivalent ou validation d'acquis	Lieu de formation <ul style="list-style-type: none">• Département MMI, IUT1 Grenoble, 17 Quai Claude Bernard, 38000 Grenoble
Contact contrat d'apprentissage <p>CFA UGA Tél : 04 76 82 53 21 Gestionnaire : Service REA lut1.rea@univ-grenoble-alpes.fr Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Référent handicap du CFA Mission parcours spécifiques</p>	Coût de la formation <p>Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage la formation est gratuite pour l'apprenti-e. Employeur privé : La prise en charge s'effectue par l'OPCO en fonction de la branche professionnelle de rattachement de l'entreprise. Employeur public : se référer aux modalités de financement de la formation d'un alternant : lien vers les modalités de financement</p>	

FORMATION : BUT3 Métiers du multimédia et de l'internet
parcours Création Numérique - FC

2023-2024

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
1 V		1 D		1 M	Toussaint	1 V		1 L	J. de l'An	1 J		1 V		1 L	Pâques	1 M	F. Travail	1 S		1 L		1 J	
2 L		2 L		2 J	44	2 S		2 M		2 V		2 S		2 M		2 J	18	2 D		2 M		2 V	
3 D		3 M		3 V		3 D		3 M	1	3 S		3 D		3 M	14	3 V		3 L		3 M	27	3 S	
4 L	Rentrée	4 M	40	4 S		4 L		4 J		4 D		4 L		4 J		4 S		4 M		4 J		4 D	
5 M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 L		5 M		5 V		5 D		5 M	23	5 V		5 L	
6 M	36	6 V		6 L		6 M	49	6 S		6 M		6 M	10	6 S		6 L		6 S		6 J		6 M	
7 J		7 S		7 M		7 J		7 D		7 M	6	7 J		7 D		7 M	19	7 V		7 D		7 M	32
8 V		8 D		8 M	45	8 V		8 L		8 J		8 V		8 L		8 M	Armistice	8 S		8 L		8 J	
9 S		9 L		9 J		9 S		9 M		9 V		9 S		9 M		9 J	Ascension	9 D		9 M		9 V	
10 M		10 M		10 V		10 D		10 M	2	10 S		10 D		10 M	15	10 V	En entreprise	10 L		10 M	28	10 S	
11 L		11 M	41	11 S	Armistice	11 L		11 J		11 D		11 L		11 J		11 S		11 M		11 J		11 D	
12 M		12 J		12 D		12 M		12 V		12 L		12 M		12 V		12 D		12 M	24	12 V		12 L	
13 M	37	13 V		13 L		13 M	50	13 S		13 M		13 M	11	13 S		13 L		13 J		13 S		13 M	33
14 J		14 S		14 M	46	14 J		14 D		14 M	7	14 J		14 D		14 M		14 V		14 D	Fête Nat.	14 M	
15 V		15 D		15 M		15 V		15 L		15 J		15 V		15 L		15 M	20	15 S		15 L		15 J	Assomption
16 S		16 L		16 J		16 S		16 M		16 V		16 S		16 M		16 J		16 D		16 M		16 V	
17 D		17 M		17 V		17 D		17 M	3	17 S		17 D		17 M	16	17 V		17 L		17 M	29	17 S	
18 L		18 M	42	18 S		18 L		18 J		18 D		18 L		18 J		18 S		18 M		18 J		18 D	
19 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 L		19 M		19 V		19 D		19 M	25	19 V		19 L	
20 M		20 V		20 L		20 M	51	20 S		20 M		20 M	12	20 S		20 L	Pentecôte**	20 J		20 S		20 M	
21 J	38	21 S		21 M		21 J		21 D		21 M	8	21 J		21 D		21 M		21 V		21 D		21 M	34
22 V		22 D		22 M	47	22 V		22 L		22 J		22 V		22 L		22 M	21	22 S		22 L		22 J	
23 S		23 L		23 J		23 S		23 M		23 V		23 S		23 M		23 J		23 D		23 M		23 V	
24 D		24 M		24 V		24 D		24 M	4	24 S		24 D		24 M	17	24 V		24 L		24 M	30	24 S	
25 L		25 M	43	25 S		25 L	Noël	25 J		25 D		25 L		25 J		25 S		25 M		25 J		25 D	
26 M		26 J		26 D		26 M		26 V		26 L		26 M		26 V		26 D		26 M	26	26 V		26 L	
27 M		27 V		27 L		27 M	52	27 S		27 M		27 M	13	27 S		27 L		27 J		27 S		27 M	
28 J	39	28 S		28 M		28 J		28 D		28 M	9	28 J		28 D		28 M		28 V		28 D		28 M	35
29 V		29 D		29 M	48	29 V		29 L		29 J		29 V		29 L		29 M	22	29 S		29 L		29 J	Soutenance *
30 S		30 L		30 J		30 S		30 M		30 S		30 S		30 M		30 J		30 D		30 M		30 V	Soutenance *
31 S		31 M				31 D		31 M	5			31 D				31 V				31 M	31	31 S	

*
**

Période à l'IUT
Période en entreprise
* La demi-journée de soutenance se déroulera sur le site de l'IUT1
** Le lundi de pentecôte peut être un jour travaillé en fonction de l'employeur, le stagiaire doit se renseigner auprès de son entreprise.